

LA VILLE DE VERVIERS CONSTITUE UNE RESERVE DE RECRUTEMENT

D'OUVRIERS QUALIFIES (H/F/X)

POUR LES DEPARTEMENTS :

**ELECTRICITE
ESPACES VERTS/PLANTATIONS
INHUMATIONS
MECANIQUE/GARAGE
NETTOIEMENT
SIGNALISATION
SPORTS ET FETES
TECHNIQUES GENERALES / MAGASIN
TECHNIQUES GENERALES / MENUISERIE
TECHNIQUES SPECIALES / MECANIQUE
TECHNIQUES SPECIALES / PLOMBERIE
VOIRIE**

CONDITIONS D'ACCES AUX POSTES

- Etre de conduite et de moralité irréprochables ;
- Avoir une connaissance de la langue de la région linguistique jugée suffisante au regard de la fonction à exercer ;
- Jouir des droits civils et politiques ;
- A la personne possédant une qualification. Le critère de la qualification est lié à la possession obligatoire d'un diplôme au moins égal à celui qui est décerné à la fin des études E.T.S.I. ou après avoir suivi les cours C.T.S.I. ou à l'issue de la 4ème année de l'enseignement secondaire (2ème degré – CESDD) un titre de compétences de base délivré par le Consortium de validation de compétence et correspondant au niveau du diplôme du 2ème degré et en lien avec l'emploi considéré ou un titre de formation certifié et délivré par un organisme agréé par le Gouvernement wallon ;
- Etre titulaire du permis de conduire B ;
- Pour les départements : Inhumations, Mécanique/Garage, Nettoyement, Sports et Fêtes et Voirie, le permis C est un atout important (de préférence, être en ordre de CAP). S'il n'en dispose pas, le candidat devra être prêt à suivre les formations nécessaires à son obtention.
- Réussir l'examen d'aptitude dont le programme est le suivant :

Epreuve pratique portant sur la technique et la connaissance du métier
Minimum des points requis : épreuve éliminatoire 30/50

Epreuve orale permettant de juger l'adéquation du (de la) candidat(e) à l'exercice de l'emploi postulé et son esprit d'initiative

Minimum des points requis : 30/50

TRAITEMENT MENSUEL BRUT DE DEBUT

2.210,13 € Echelle barémique D2.

Les candidatures motivées, accompagnées d'un C.V., **de la copie du diplôme ou titre donnant accès à la fonction et de la copie du permis de conduire** doivent être adressées au Collège Communal de la Ville de Verviers, Place du Marché, 55 à 4800 Verviers pour **le vendredi 14 mai 2021 au plus tard**, cachet de la poste faisant foi. Elles peuvent également être envoyées par mail à l'adresse suivante info@verviers.be ou déposées au Service des Ressources Humaines contre accusé de réception ***en précisant bien qu'il s'agit de la fonction d'ouvrier qualifié et le ou les département(s) concerné(s).***

En cas de réussite, le (la) lauréat(e) sera tenu(e) de fournir un extrait d'acte de naissance et un extrait du casier judiciaire.

Si les candidats ne réunissent pas toutes les conditions requises, ils (elles) ne seront en aucun cas inscrit(es) dans la réserve de recrutement.